

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.133.B

**Projet "V PLUS" -
Mise en place d'un
service de véhicules
partagés : demandes
de subventions**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 novembre 2009**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
DÉPLACEMENT

Rapporteur : Monsieur le Président

**PROJET "V PLUS" - MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VEHICULES PARTAGES :
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La communauté d'agglomération a répondu à un appel à projet de la Délégation Interministérielle à la Ville (D.I.V.) concernant le désenclavement des quartiers sensibles. Cet appel à projet, élément du plan gouvernemental « Espoir Banlieues » doit proposer une nouvelle forme de mobilité aux habitants, afin, notamment qu'ils puissent accéder à l'emploi.

Le projet présenté propose de mettre à disposition des voitures pour 4 personnes pouvant se regrouper pour les trajets domicile-travail. Le public visé par ce nouveau service est celui des zones urbaines sensibles (ZUS) et plus particulièrement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en insertion ainsi que les résidents de l'agglomération qui travaillent en horaires décalés.

L'expérimentation de ce service, estimée à 515 500 € sur 3 ans, serait prise en charge par l'Etat à hauteur de 120 000 € et par l'agglomération du Grand Angoulême à hauteur de 395 500 €, dont 163 740 € pour la 1^{ère} année.

Le projet a été présenté en commission aménagement du territoire le 17 novembre 2009 puis en réunion toutes commissions confondues le 24 novembre 2009.

Afin de préparer sa mise en œuvre, un groupe de travail composé de techniciens de l'agglomération, de la STGA et d'élus intéressés doit être constitué. Suite aux orientations données par les élus en « réunion toutes commissions confondues », le projet doit être précisé pour être intégré à un projet plus général avec trois objectifs principaux :

- proposer une réponse aux enjeux de mobilité vers l'emploi pour les publics des quartiers ZUS (Plan espoir banlieue),
- développer un système d'autopartage, innovant sur notre territoire, à l'articulation du contrat local initiative climat (CLIC) et du plan de déplacement urbain (PDU), dont l'objectif est de favoriser la mutualisation de véhicules individuels entre plusieurs usagers,
- encourager le recours à des véhicules propres et soutenir les filières locales en recherchant une articulation avec l'appel à projet régional sur les véhicules électriques.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions au titre du plan « Espoir Banlieue » et toute autre aide financière (Etat, Europe....) qui serait susceptible d'être accordée dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet plus global.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 décembre 2009

Affiché le :

11 décembre 2009